[Imputation budgétaire] [Donnée 2] [Donnée 3] [Donnée 4]



## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Ministère de [...]

#### Arrêté n° [...]

### portant admission à la retraite d'office pour invalidité non imputable au service

## Le [La] ministre [...],

Vu le code des pensions civiles et militaires de retraite ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre V du livre V de la partie législative ;

Considérant que l'intéressé[e] a épuisé la totalité de ses droits à congés maladie ;

Vu l'avis du conseil médical en date du (à saisir) reconnaissant l'incapacité permanente de l'intéressé[e] à continuer ses fonctions ;

Considérant que l'intéressé[e] n'a pas atteint la limite d'âge de son grade

Considérant que l'intéressé[e] n'a pas atteint sa limite d'âge personnelle \*OU\*

Considérant que l'intéressé[e] n'a pas atteint le terme de sa prolongation d'activité \*OU\*

Considérant que l'intéressé[e] n'a pas atteint le terme de la prolongation d'activité qui lui a été accordée au titre des fonctionnaires de catégorie active ;

(\*LE CAS ÉCHÉANT SELON LĂ SITUATION DE L'INTÉRESSÉ(E)\*)

Vu l'avis conforme en date du (à saisir) émis par le Service des Retraites de l'Etat,

# Arrêt[e]:

Article 1er : [M. / Mme] [Nom] [Prénom], né[e] [Nom de naissance] le [...], [Grade], [Echelon], est radié[e] des cadres et admis[e] en retraite anticipée d'office pour invalidité non imputable

au service à compter du [...].

Article 2 : L'intéressé[e] dispose d'un délai de deux mois, dans les conditions fixées aux articles R.

421-1 à R. 421-7 du code de justice administrative, à compter de la notification de la présente décision pour la contester devant la juridiction administrative territorialement

compétente.

La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application informatique

"Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 : [Le directeur [La directrice] des ressources humaines du ministère de [...] est chargé[e] de

l'exécution du présent arrêté.]

Fait le (...)

Pour le [la] ministre et par délégation :

Pour le directeur [la directrice] des ressources humaines et par délégation :

[Fonction],

[Prénom + NOM]